

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS485

présenté par
Mme Givernet

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Des campagnes de communication ciblées pour promouvoir l'engagement territorial des professionnels de santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réussite des mesures d'amélioration d'accès aux soins dans les déserts médicaux dépend aussi de l'effort de portage par les services de l'État, collectivités ou intercommunalités à travers des campagnes de communication locales, des événements de recrutement spécifiques, ou la création d'une plateforme en ligne centralisée pour informer les professionnels sur les opportunités d'engagement dans un territoire de santé spécifique.